



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 février 2022 à 18 heures

La réunion a débuté à 18h00 sous la présidence du Maire, M. Philippe GLOMOT.

Etaient présents :

M. Philippe GLOMOT, Maire
Mme Christine BESSEGE, Adjointe au Maire
M. Sébastien CODRON, Adjoint au Maire
M. Patrick BABUT, Conseiller Municipal (à partir de 18h10)
Mme Virginie BLIN, Conseillère Municipale (à partir de 18h15)
Mme Jocelyne DUMAS, Conseillère Municipale

Mme Martine GUILLOT, Conseillère Municipale
Mme Corinne NGUYEN, Conseillère Municipale
M. Philippe PETTENARO, Conseiller Municipal
Mme Julie PONTLEVY, Conseillère Municipale
M. Maurice TERRET, Conseiller Municipal

Avaient donné pouvoir :

M. Frédéric JOUANNARD à M. Philippe GLOMOT
Mme Christine RAY à Mme Martine GUILLOT

Etaient absents :

M. Jérémy CHASTENET
M. Didier MICHARD

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Corinne NGUYEN est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Suppression de deux postes permanents d'adjoint technique à temps non complet
2. Mise en place du prélèvement automatique pour les administrés comme moyen de paiement possible pour les prestations communales
3. Révision des tarifs de la cantine scolaire – Année scolaire 2022-2023
4. Révision des tarifs de l'accueil périscolaire - Année scolaire 2022-2023
5. Suppression des régies photocopies et ALSH/TAP/Périscolaire
6. Soutien financier au Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de l'Allier pour l'année 2022
7. Acquisition de la parcelle cadastrée AL n° 22
8. Montage financier et demandes de subventions pour des travaux de défense incendie sur le secteur des équipements sportifs en 2022
9. Montage financier et demandes de subventions pour des travaux de restructuration de l'école Les 4 Vents au niveau de la restauration

L'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour s'ouvre.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Délibération n° DEL10022022_01 - Suppression de deux postes permanents d'adjoint technique à temps non complet

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Décide de supprimer du tableau des effectifs les deux postes permanents d'adjoint technique à temps non complet (30/35^{ème}) à compter du 10 février 2022 et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents inhérents à cette modification.

Délibération n° DEL10022022_02 – Mise en place du prélèvement automatique pour les administrés comme moyen de paiement possible pour les prestations communales

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Décide de mettre en place le prélèvement automatique comme moyen de paiement supplémentaire pour les redevables et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents inhérents à cette application.

Délibération n° DEL10022022_03 – Révision des tarifs de la cantine scolaire – Année scolaire 2022-2023

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Adopte le maintien des tarifs énoncés ci-après pour les prestations « repas » et « frais d'encadrement » de la cantine scolaire :

Prestation « repas » (alimentation + frais d'encadrement) :

- Repas élève domicilié commune : 3.00 €
- Repas élève domicilié hors commune : 5.00 €
- Repas enseignants : 6.00 €
- Repas employés communaux : 4.00 €
- Repas stagiaires : gratuit

Prestation « frais d'encadrement » :

- Elève domicilié commune : 1.50 €
- Elève domicilié hors commune : 2.50 €

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2022 pour l'année scolaire 2022-2023.

Mme Christine BESSEGE, Adjointe au Maire, précise que ces tarifs ne couvrent pas les dépenses réelles liées à la cantine et indique que le surcoût sera par conséquent à la charge de la commune.

Délibération n° DEL10022022_04 – Révision des tarifs de l'accueil périscolaire - Année scolaire 2022-2023

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Adopte la révision avec une hausse de 3% des tarifs énoncés ci-après pour l'accueil périscolaire :

- Quotient familial supérieur ou égal à 900 € = 2.21 € / heure
- Quotient familial supérieur ou égal à 700 et inférieur à 900 € = 1.96 € / heure
- Quotient familial supérieur ou égal à 500 et inférieur à 700 € = 1.65 € / heure
- Quotient familial inférieur à 500 € = 1.44 € / heure

Délibération n° DEL10022022_05 – Suppression des régies photocopies et ALSH/TAP/Périscolaire

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Adopte la suppression des régies photocopies et ALSH/TAP/Périscolaire à compter du 30 juin 2022 compte tenu de l'utilisation faible voire nulle de ces régies.

Délibération n° DEL10022022_06 – Soutien financier au Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de l'Allier pour l'année 2022

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Approuve de soutenir financièrement le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier pour l'année 2022 à hauteur de 136.00 €.

Délibération n° DEL10022022_07 – Acquisition de la parcelle cadastrée AL n° 22

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Approuve le projet d'acquisition, dans le patrimoine communal public, de la parcelle cadastrée AL n° 22 appartenant à Monsieur Gilles BERTRAND pour un montant de 2 000.00€, les frais d'acte notarié restant à la charge de la commune, et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié d'acquisition de ladite parcelle.

Délibération n° DEL10022022_08 – Montage financier et demandes de subventions pour des travaux de défense incendie sur le secteur des équipements sportifs en 2022

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Approuve les travaux de défense incendie présentés sur le secteur des équipements sportifs.

Adopte le montage financier présenté ci-dessous :

Dépenses :

Travaux de défense incendie	
H.T.	26 724.75 €
T.V.A. 20 %	5 344.95 €
T.T.C	<u>32 069.70 €</u>

Recettes :

Etat 45 % H.T.

(subvention sollicitée)

12 026.14 €

DETR, 2022 – Prévention des risques – La modernisation des équipements de secours incendie

Total aides publiques 12 026.14 €

Emprunts 0.00 €

Ressources propres HT 14 698.61 €

TOTAL GENERAL HT 26 724.75 €

Décide d'inscrire la dépense au budget primitif de l'exercice 2022 ; de solliciter le concours financier de l'Etat et d'autoriser M. le Maire à effectuer les demandes de subventions afférentes.

Délibération n° DEL10022022_09 – Montage financier et demandes de subventions pour des travaux de restructuration de l'école Les 4 Vents au niveau de la restauration

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Approuve les travaux de la tranche ferme 1 « restauration » de la restructuration de l'école Les 4 Vents de VILLEBRET.

Adopte le montage financier présenté ci-dessous :

Dépenses :

Travaux tranche ferme « restauration »	
H.T.	1 369 470.79 €
T.V.A. 20 %	273 894.16 €
T.T.C	<u>1 643 364.95 €</u>

Recettes :

Etat

(subvention sollicitée)

300 000.00 €

DETR, 2022 – La construction et l'aménagement de locaux scolaires, périscolaires et d'accueil des enfants

Conseil Départemental de l'Allier

(subvention sollicitée)

360 000.00 €

Dispositif de soutien aux travaux sur le bâti

Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

(subvention sollicitée)

360 000.00 €

Total aides publiques

1 020 000.00 €

Emprunts

238 207.79 €

Ressources propres HT

111 263.00 €

TOTAL GENERAL HT

1 369 470.79 €

Décide d'inscrire la dépense au budget primitif de l'exercice 2022 ; de solliciter le concours financier de l'Etat, du Département de l'Allier et du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et d'autoriser M. le Maire à effectuer les demandes de subventions afférentes.

La séance est levée à 19h50.

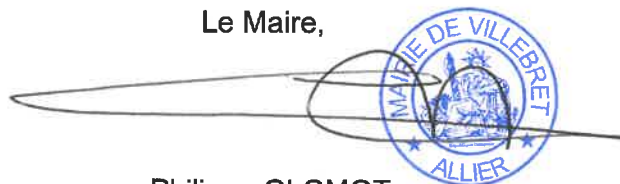
VILLEBRET, le 14 avril 2022,

Le Secrétaire,



Corinne NGUYEN,

Le Maire,



Philippe GLOMOT